SÉNAT

Le jeudi ler septembre 1966

La séance est ouverte à onze heures du matin, Son Honneur le président étant au fauteuil.

Prière.

COMITÉ PERMANENT DES ÉDIFICES ET DES TERRAINS PUBLICS

CHANGEMENT DE L'HEURE DE LA SÉANCE

L'honorable John J. Connolly: Honorables sénateurs, une réunion du comité permanent des édifices et des terrains publics devait avoir lieu à 11 heures ce matin. Au nom du président, le sénateur Dessureault, je voudrais signaler à tous les membres de ce comité qu'il se réunira immédiatement après la fin de notre séance ce matin.

L'honorable M. McCutcheon: C'est-à-dire à 11 h. 15.

LE DIVORCE

ÉTABLISSEMENT D'UN SOUS-COMITÉ CHARGÉ D'ENTENDRE UN APPEL

L'honorable Arthur W. Roebuck: Honorables sénateurs, je désire faire rapport à titre officieux, au nom du comité permanent des divorces. Nous avons eu une réunion ce matin et nous avons adopté une résolution autorisant le président à établir un comité chargé d'entendre l'appel dont nous sommes saisis et qui a fait l'objet d'une étude assez longue hier.

Il intéressera les honorables sénateurs d'apprendre que j'ai établi un tel comité. Les honorables sénateurs seront aussi intéressés, j'en suis sûr, de connaître les noms des membres du sous-comité. Le sénateur J. Campbell Haig, avocat des plus expérimentés et très compétent, qui n'a absolument rien eu à voir à la présente cause jusqu'ici, agira à titre de président.

L'appel est interjeté par une femme. J'ignore si ce détail a beaucoup d'importance, mais c'est un fait; l'un des membres du sous-comité sera la sénatrice Muriel McQ. Fergusson, avocate. Le troisième membre du sous-comité sera le sénateur F. W. Gershaw, médecin.

Je signale à mes collègues qu'on trouverait difficilement au Canada, même en cherchant bien, un groupe plus solide, plus expérimenté. Je suis vraiment très heureux que nous soyons capables de former un sous-comité de trois membres ayant autant de talent, d'intégrité, de savoir et d'expérience que ceux que je viens de nommer.

Honorables sénateurs, tandis que j'ai la parole, j'aimerais m'excuser d'une erreur que j'ai commise hier. Quelqu'un m'ayant demandé si les témoignages dans cette cause avaient été transcrits, j'ai répondu que j'étais presque sûr qu'ils ne l'avaient pas été.

Or, ils ont été transcrits et, sauf erreur, à ma propre demande. Toutefois, j'ignore si la chose est importante mais, pour assurer l'exactitude, je tiens à rectifier ma déclaration d'hier.

Les honorables sénateurs se rappelleront que notre honorable leader a fait une suggestion hier après-midi en réponse aux critiques formulées non seulement par le sénateur Walker, mais aussi par d'autres, et auxquelles d'autres songeaient, moi compris, voulant qu'il n'était pas très bon en principe ou en apparence qu'un organisme qui décide d'une cause soit également celui qui entend un appel de la décision. La proposition est fondamentale, élémentaire, mais elle ne s'applique sûrement pas dans ce cas-ci car les membres de ce comité n'ont rien eu à voir avec la cause à l'étude. Toutefois, pour sauver les apparences et les principes, j'estime que nous devrions effectuer un changement. Le leader du gouvernement, le sénateur Connolly, a donc proposé qu'on divise le comité en deux parties dont l'une serait connue sous le nom de division des appels. Cette suggestion a obtenu l'approbation unanime du comité et nous rédigerons les modifications à apporter au Règlement du Sénat au cours du congé. Des mesures seront prises dès la reprise de nos séances, en octobre.

L'honorable A. J. Brooks: Honorables sénateurs, qu'il me soit permis de féliciter l'honorable sénateur, président du comité des divorces, de la rapidité avec laquelle il a traité cette affaire. J'ai l'impression qu'il a convoqué très tôt ce matin une réunion du comité où ces questions ont été réglées.

Puis-je ajouter que je partage l'opinion d'après laquelle le comité a désigné un excellent sous-comité pour s'occuper de ce problème. Tous ceux qui en font partie possèdent de grandes qualités et je suis certain que leur nomination sera bien vue de tous les membres du Sénat. Je voudrais aussi lui dire qu'il n'a pas besoin d'excuser dans cette enceinte une défaillance de mémoire au sujet de la transcription des témoignages, car, je le